



Honoraires maximum pratiqués par l'agence

au 1er Octobre 2024

TRANSACTION	LOCATION
-------------	----------

Les honoraires sont inclus dans le prix de vente affiché et sont à la charge du vendeur *

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

(*) Excepté les successions, les majeurs protégés par la loi et le surendettement du vendeur pour lesquels le mandant peut opter pour les honoraires "charge acquéreur".

Vente de Maisons, Immeubles, Appartements:

7% TTC du prix de vente pour les ventes jusqu'à 149 999€

6% TTC du prix de vente pour les ventes comprises entre 150 000€ et 299 000€

5% TTC du prix de vente pour les ventes comprises entre 300 000€ et 649 000€

4% TTC du prix de vente pour les ventes comprises entre 650 000€ et 999 000€

3% TTC du prix de vente pour les ventes à partir de 1 000 000€

Vente de Terrains hors lotissement:

7% TTC du prix de vente

En lotissement: 4% TTC du prix de vente maximum

Vente de biens et droits commerciaux:

6% TTC du prix de vente

Baux d'habitation vide ou meublée Résidence principale ou secondaire

Prérequis: calcul de la surface pondérée (application du coefficient multiplicateur Durlot)

Coefficient multiplicateur = (19 / S) + 0,7 (où S est la surface habitable du logement.

Le coefficient s'arrondit à 2 chiffres après la virgule, et ne peut excéder 1,2.

Surface pondérée = Surface habitable x Coefficient multiplicateur

HONORAIRES de visite du preneur, constitution du dossier et rédaction du bail (par partie)

= **Surface pondérée x 10,00€ TTC**, dont 20% de TVA (*Zone tendue*)

= **Surface pondérée x 8,00€ TTC**, dont 20% de TVA (*Zone non-tendue*)

HONORAIRES d'état des lieux d'entrée (par partie)

= **Surface pondérée x 3,00€ TTC**, dont 20% de TVA

Ce montant est limité à 120,00€ TTC par partie pour les appartements

Ce montant est limité à 160,00€ TTC par partie pour les autres types de biens (maisons, locaux commerciaux...)

HONORAIRES de négociation et d'entremise (à la charge exclusive du bailleur)

= forfait de 150,00€ TTC par location, dont 20% de TVA

Agence **LACAMPAGNE IMMOBILIER**

SARL au capital de 10 000€

Siège social: Avenue du Quartier Neuf

Carte Professionnelle n° CPI 4002 2016 000 012 169 délivrée par la CCI des Landes

RCS DAX 821 888 864 - Siret 821 888 664 000 13

Caisse de Garantie GALIAN 120 000€ / COVEARISKS police n° 120 137 405



Honoraires maximum pratiqués par l'agence

au 1er Octobre 2024

Rapport d'estimation du bien: 90,00€ TTC

Estimation verbale: OFFERTE

HONORAIRES Forfaitaires de 5% du prix de vente pour les professionnels (marchands de biens)

* Montant TTC (TVA en vigueur de 20%) calculés sur le montant de la transaction réalisée

LOCATION

Location de droit commun Professionnels / commerciaux

HONORAIRES de visite du preneur, constitution du dossier et rédaction du bail (par partie):
40% d'un mois de loyer HC

HONORAIRES d'état des lieux d'entrée (par partie): 40% d'un mois de loyer HC

HONORAIRES de négociation et d'entremise (par partie): 40% d'un mois de loyer HC

Agence LACAMPAGNE IMMOBILIER

SARL au capital de 10 000€

Siège social: Avenue du Quartier Neuf

Carte Professionnelle n° CPI 4002 2016 000 012 169 délivrée par la CCI des Landes

RCS DAX 821 888 864 - Siret 821 888 664 000 13

Caisse de Garantie GALLIAN 120 000€ / COVEARISKS police n° 120 137 405